

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/10/29/2020043483/justel>

Dossier numéro : 2020-10-29/07

Titre

29 OCTOBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau macro des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire pour l'année scolaire 2021-2022

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 23-03-2022 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 05-11-2020 page : 79312

Entrée en vigueur : 15-11-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Les thèmes et orientations prioritaires des formations en cours de carrière de niveau macro, des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, durant l'année scolaire 2021-2022, visent en priorité à soutenir la poursuite de la mise en oeuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence et comprennent en toute hypothèse les éléments suivants :

1. Mise à jour des connaissances : enrichir son bagage pour mieux maîtriser un contenu, un métier.
 - a. scientifiques : par exemple : l'apport des dernières recherches en sciences cognitives et, en particulier, les neurosciences mais aussi sur la pertinence du redoublement, la différenciation, les troubles de l'apprentissage, la remédiation, la psychomotricité et la sociologie du curriculum, les effets de la méditation et de la pleine conscience sur les jeunes enfants (régulation et gestion des émotions) ;
 - b. disciplinaires : par exemple : les nouveaux auteurs belges francophones, l'éducation verbale, corporelle et scénique, l'exploitation et l'utilisation de la littérature jeunesse, l'éducation à la sécurité routière, la consommation responsable, etc. ;
 - c. par rapport à un niveau d'enseignement : entrée dans le métier, nouvelles réformes notamment celles issues du Pacte pour un enseignement d'excellence, intégration, immersion, accueil et développement de l'enfant, santé et hygiène ;
 - d. par rapport à l'implémentation du tronc commun : détection des difficultés, différenciation, accompagnement personnalisé ;
 - e. par rapport à une fonction : contraintes de sécurité spécifiques à certaines fonctions ou disciplines, formations à destination des maîtres de stage, formations à destination des psychomotricien(ne)s et des puériculteur(trice)s ;
 - f. droit et enseignement, législation scolaire et procédures liées au dossier administratif des membres du personnel ;
 - g. éducation à l'environnement et au développement durable dans le cursus scolaire et dans la formation des enseignants.
2. Questions de pédagogie et didactique générale : PIA, développement de l'apprenant, motivation, orientation, analyse du processus d'apprentissage (notamment des moments de structuration des apprentissages), regard sur l'erreur, évaluation.
3. Différenciation, prise en compte des besoins spécifiques de l'élève dans l'enseignement ordinaire (notamment en matière d'aménagements raisonnables ou de prise en compte des profils HP), développement de compétences plurilingues et de plurilittéracies, renforcement de la maîtrise de la langue de scolarisation